



# Conseil économique et social

Distr. générale  
22 août 2014  
Français  
Original: français et anglais

---

## Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

### Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Quatre-vingt-dix-septième session

Genève, 3-7 novembre 2014

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour**

## Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-dix-septième session

Additif

### Annotations et liste des documents

Nota: Au vu du nombre limité de documents soumis pour la session, et après consultation du Bureau du Groupe de travail, il a été décidé de réduire le nombre de jours de réunion à 4 jours et demi. En conséquence, la session se tiendra du lundi 3 novembre 2014 à 14h30 au vendredi 7 novembre 2014.

## 1. Adoption de l'ordre du jour

ECE/TRANS/WP.15/225 (Secrétariat)    Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-dix-septième session

ECE/TRANS/WP.15/225/Add.1  
(Secrétariat)    Annotations et liste des documents

### Documents de base

ECE/TRANS/WP.15/190/Add.1  
(Secrétariat)    Mandat et Règlement intérieur du Groupe de travail

ECE/TRANS/WP.15/224 (Secrétariat)    Rapport du Groupe de travail sur sa quatre-vingt-seizième session (Genève, 6-9 mai 2014)

ECE/TRANS/WP.15/225 et  
-/Corr.1 à -/Corr.4    ADR en vigueur au 1er janvier 2013

ECE/TRANS/WP.15/222, -/Corr.1 et - /Corr.2 et  
ECE/TRANS/WP.15/222/Add.1 et - /Corr.1

Projet d'amendements aux annexes A et B de l'ADR

## **2. Soixante-seizième session du Comité des transports intérieurs**

ECE/TRANS/240

Rapport du Comité des transports intérieurs sur sa soixante-seizième session (25-27 février 2014)

## **3. État de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et questions connexes**

Le Groupe de travail sera informé de l'état de l'ADR, du Protocole d'amendement de 1993, des accords spéciaux et des notifications en application du chapitre 1.9.

À ce jour, aucun changement n'a été signalé en ce qui concerne l'état de l'ADR (48 Parties contractantes) ni celui du Protocole d'amendement de 1993 (33 Parties contractantes) depuis la dernière session.

## **4. Interprétation de l'ADR**

ECE/TRANS/WP.15/2014/10 (Suisse) Interprétation de l'exemption du 1.1.3.1 a)  
ECE/TRANS/WP.15/2014/11 Uniformisation des travaux pratiques  
(Belgique) individuels selon le 8.2.2.3.8

Il est rappelé que le Groupe de travail a invité les délégations nationales à faire part de leurs pratiques actuelles en ce qui concerne les interventions d'urgence et les techniques de lutte contre le feu pour les mélanges d'éthanol et d'essence et pour les carburants classiques (ECE/TRANS/WP.15/224, paragraphe 41).

## **5. Travaux de la Réunion commune RID/ADR/ADN**

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/134/Add.1 et -/Add.2 (Secrétariat) Rapport de la Réunion commune sur sa session de printemps 2014, annexe I (paragraphe 32 à 42) et annexe III

## **6. Propositions d'amendement aux annexes A et B de l'ADR**

### **a) Construction et agrément des véhicules**

ECE/TRANS/WP.15/2014/16 (AEGPL et NGV Global) Utilisation du gaz de pétrole liquéfié (GPL) et du gaz naturel comprimé (GNC) en tant que carburant pour les véhicules transportant des marchandises dangereuses

ECE/TRANS/WP.15/2014/18 (France) Ligne directrice relative au certificat d'agrément selon le 9.1.3 de l'ADR

## b) Propositions diverses

ECE/TRANS/WP.15/2014/8 (Suisse) Disposition transitoire pour les conseillers à la sécurité en relation avec la disposition spéciale 664

ECE/TRANS/WP.15/2014/9 (Suisse) Rubriques de l'hexafluorure d'uranium

ECE/TRANS/WP.15/2014/12 (Secrétariat) Mise à jour de la référence à la norme EN 141

ECE/TRANS/WP.15/2014/13 (Secrétariat) Corrections à la version française

ECE/TRANS/WP.15/2014/14 (Allemagne) Maintien en service des citernes fixes (véhicules-citernes), citernes démontables et véhicules-batteries selon les dispositions transitoires 1.6.3.1, 1.6.3.2 et 1.6.3.3 de l'ADR

ECE/TRANS/WP.15/2014/15 (Allemagne) Amendement à la disposition TC8 du 6.8.4 de l'ADR pour le transport en citernes du No. ONU 0331, explosif de mine du Type B)

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/132/Add.2, Part C (Amendements aux: chapitre 3.2, Tableau A, pour les Nos ONU 1334, 1350, 1454, 1474, 1486, 1498, 1499, 1942, 2067, 2213, 3077, 3377 et 3378; chapitre 6.11; 7.3.2.1, 7.3.2.10 et chapitre 7.5) (Secrétariat)  
ECE/TRANS/WP.15/2014/17 (IDGCA)

Conteneurs pour vrac souples

## 7. Programme de travail

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

## 8. Élection du bureau pour 2015

## 9. Questions diverses

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour mais Israël a proposé de faire une présentation sur le marché des systèmes actifs d'aide à la conduite (ADAS).

## 10. Adoption du rapport